



Club Nautique de Beaconsfield
Beaconsfield, Quebec

IAN BRUCE MEMORIAL

2 et 3 septembre, 2023

Club Nautique de Beaconsfield, Québec, Canada

Avis de course

1 Règles

- 1.1 La régates sera régie par les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 L'autorité organisatrice est le Beaconsfield Yacht Club, 26, chemin du Bord du Lac, Beaconsfield, H9W-4H3 - 514 695-1272 www.byc.qc.ca/fr/.
- 1.3 Annexe P des RCV sera applicable.
- 1.4 S'il y a conflit entre les langues le français prévaudra

2 Instructions de course

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles en ligne : www.byc.qc.ca/fr/voile/courses/ian-bruce/

3 Admissibilité et inscription

- 3.1 L'événement est ouvert aux ILCA 4, 6 et 7 (Laser 4.7, Laser radial et Laser Standard).
- 3.2 L'événement est ouvert aux membres qui sont en bonne conformité avec l'Association International de Laser (ILCA). Pour devenir membre veuillez soumettre votre application à <https://laser.org/about-joining>.
- 3.3 L'événement est ouvert aux membres qui sont en bonne conformité avec un club affilié avec la Fédération de Voile du Québec ou Voile du Canada.
- 3.4 Les inscriptions seront disponibles uniquement en ligne à l'adresse suivante : [Ian Bruce registration](#).

La date limite d'inscription sera le 30 août à 23h59. Il n'y aura pas d'inscription sur place. Les frais d'inscription doivent être payés en ligne par Interact e-transfer à :

administration@byc.qc.ca / Mot de passe : **IBM2023**

3.5 Aucun changement de numéro de voile ne sera autorisé après la date limite d'inscription - (DP).

3.6 Le changement de gréement n'est pas autorisé dans aucune des classes (ILCA 4, 6 et 7) et ceci pur toute la durée de la régata.

4. Frais d'Inscription

Les frais d'inscription sont de \$65 taxes incluses et comprennent un repas pour les coureurs samedi 2 septembre après les courses.

5 Calendrier des événements

- Samedi 2 septembre
 - Réunion des skippers 09h00
 - Premier signal d'avertissement 10h00

- Dimanche 3 septembre
 - Premier signal d'avertissement 10h00

5.1 Les classes ILAC 4, 6 et 7 prendront le même départ

5.2 Un total de huit courses sont prévues

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00 le dernier jour de la régata.

6. Parcours et zone de course

6.1 Le parcours sera décrit dans les instructions de course.

6.2 La zone de course sera au sud du port du Beaconsfield Yacht Club.

7. Score

7.1 Un minimum de trois courses doit être complétées pour constituer une régata.

7.2 (a) Lorsque 6 courses ou moins sont complétées, le score de la série tout entière sera le score total du concurrent.

(b) Lorsque 6 courses ou plus sont complétées, le score de la série sera le score total du concurrent en excluant le plus mauvais score.

Ceci (7.2) modifie RCV A2.

8 Prix

Pour chaque classe des médailles seront remises aux trois premiers ainsi qu'un prix féminin pour la première femme de chaque flotte. Les prix supplémentaires dépendront du nombre de concurrents dans la flotte. Le trophée perpétuel Ian Bruce Mémorial sera décerné au 1er Master des deux flottes.

9 Entraîneurs et préposés

9.1 Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucuns frais d'inscription à payer mais doit compléter une inscription en ligne.

9.2 Sur l'eau, et pendant les régates, chaque bateau accompagnateur devra avoir un fanion hissé et bien visible en tout temps afin de pouvoir être identifié.

10 AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les athlètes sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'elle soit à flot ou à terre, et rien ne réduit cette responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir). C'est aux athlètes de décider si leur bateau est apte à naviguer dans les conditions dans lesquelles il se trouvera. En mettant à l'eau ou en prenant la mer, les athlètes confirment que le bateau est adapté à ces conditions et qu'ils sont compétents pour y naviguer et y concourir. Rien de ce qui est fait par les organisateurs ne peut réduire la responsabilité des propriétaires et/ou des athlètes, ni rendre les organisateurs responsables de toute perte, dommage, décès ou blessure corporelle, quelle qu'en soit la cause, du fait de la participation du bateau à la course. Les organisateurs englobent tous ceux qui contribuent à l'organisation de l'événement. La mise à disposition de patrouilleurs ne dégage pas les propriétaires et les athlètes de leurs responsabilités.

11 Assurance

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance tiers adéquate.

12 AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ PHOTO ET VIDÉO

En participant à l'événement, les concurrents donnent le droit absolu et l'autorisation à toute photographie et séquence vidéo prises d'eux-mêmes ou du bateau qu'ils naviguent pendant l'événement d'être publiées dans quelque média que ce soit, à des fins éditoriales ou publicitaires ou pour être utilisées dans la presse informations sans dédommagement.

13 Informations utiles supplémentaires

13.1 Parking

Afin d'éviter la surpopulation autour de l'air de mise à l'eau le parking inférieur sera réservé aux coureurs uniquement, les préposés et les entraîneurs doivent utiliser le parking supérieur en tout temps

13.2 Nourriture et eau

Aucune nourriture et/ou eau ne sera fournie sur l'eau. Chaque coureur est responsable de sa nourriture et eau

Pour plus d'informations sur la régate, veuillez contacter: Laurent Ricciardi à Voile@byc.qc.ca

Le Club Nautique de Beaconsfield se situe 26, chemin du bord du lac, Beaconsfield, QC H9W 4H3.

Le numéro de téléphone est le 514-695-1272.

L'itinéraire routier disponible [ICI](#)